

REPUBLICQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE GAP****Le six décembre deux mille dix neuf à 18h15,**

Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni en l'hémicycle de l'Hôtel de Ville, après convocation légale, sous la présidence de M. Roger DIDIER .

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 39
DATE DE LA CONVOCATION	29/11/2019
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	13/12/2019

OBJET :**Création liaison routière de PATAC - Modification Autorisation de Programme/Crédits de Paiement****Étaient présents :**

M. Roger DIDIER , Mme Rolande LESBROS , M. François DAROUX , Mme Maryvonne GRENIER , Mme Bénédicte FEROTIN , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Catherine ASSO , M. Daniel GALLAND , Mme Martine BOUCHARDY , Mme Françoise DUSSERRE , M. Maurice MARCHETTI , Mme Sarah PHILIP , M. Francis ZAMPA , Mme Raymonde EYNAUD , M. Claude BOUTRON , Mme Aïcha-Betty DEGRIL , M. Pierre PHILIP , Mme Véronique GREUSARD , Mme Chantal RAPIN , Mme Christiane BAR , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Elodie BRUTINEL LARDIER , M. Gil SILVESTRI , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jérôme MAZET , M. Stéphane ROUX , Mme Evelyne COLONNA , M. Jean-Michel MORA , M. Alexandre MOUGIN , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Ginette MOSTACHI , M. Joël REYNIER , Mme Isabelle DAVID , M. Guy BLANC , M. François-Olivier CHARTIER , M. Pierre-Yves LOMBARD , Mme Marie-José ALLEMAND , Mme Vanessa PICARD , M. Jean-Louis DANGAUTHIER

Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

M. Bruno PATRON procuration à M. Daniel GALLAND, M. Christophe PIERREL procuration à Mme Isabelle DAVID

Absent(s) :

M. Vincent MEDILI, Mme Monique PARA

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Gil SILVESTRI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

Je vous rappelle que par délibération en date du 8 février 2018, notre assemblée a approuvé la création d'une autorisation de programme pour la création de la liaison routière de PATAC pour un montant de 3 650 000.00 € TTC.

Par délibérations du 1^{er} février et du 28 juin 2019, les montants ont été modifiés afin de palier successivement aux évolutions administratives et techniques du projet. Aujourd'hui, les travaux étant terminés, il convient donc d'ajuster notre autorisation de programme au coût réel de l'opération.

L'autorisation de programme, précédemment validée se présentait ainsi :

Dépenses : 3 375 000.00 € TTC
Ressources : 3 375 000.00 € TTC

- Autofinancement : 2 475 000.00 €
- Subvention : 900 000.00€

Nous vous proposons de la modifier tel que présenté ci-dessous et de modifier les crédits de paiement 2019 en conséquence:

Autorisation de programme :

Dépenses : 3 478 990.00 € TTC
Ressources : 3 478 990.00 € TTC

- Autofinancement : 2 578 990.00 €
- Subvention : 900 000.00€

Les crédits de paiement correspondants sont les suivants :

CP 2018 :

Dépenses : 2 000 000.00 €
Ressources : 2 000 000.00 €

- Autofinancement : 2 000 000.00 €

CP 2019 :

Dépenses : 1 478 990.00 €
Ressources : 1 478 990.00 €

- Autofinancement : 578 990.00 €
- Subventions : 900 000.00 €

Les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget général de chaque exercice concerné.

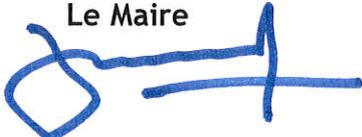
La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

Décision :

Je vous propose aujourd'hui sur avis favorable de la Commission des Finances du 28 novembre 2019 :

Article unique: d'approuver la modification de l'Autorisation de Programme Crédits de Paiement relative à la création de la liaison routière de PATAC telle que décrite ci-dessus.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :
- POUR : 41

Le Maire

Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le : 17 DEC. 2019
Affiché ou publié le : 17 DEC. 2019